SERVICE JURIDIQUE

Appui exclusivement dans le domaine du droit rural :
- baux et autre contrat
- contrôle des structures
- chemin et servitude
- transmission du patrimoine
- société

200 € HT
RÉDUCTION DE 50%
pour les adhérents JA ou FDSEA 2023

Forfait d'accès donnant droit à des échanges illimités par mail

Prestations supplémentaires (RDV, rédaction contrat,...) accessibles selon grille tarifaire ou devis spécifique

OUVERT À TOUS LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT

06.75.60.68.30 gie.agriavenir@gmail.com

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°892 | Vendredi 12 avril 2024

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

France
> Loi d'orientation agricole, les élus syndicaux réagissent p.3

Actualité
> Voyage d'étude en Grèce pour les premières STAV du Lycée Agricole de Pamiers p.5
> Nouvelle grille des salaires pour 2024 p.7
> La déclaration des interlocuteurs agréé est prolongée jusqu'au 19 avril ; pensez à faire votre déclaration en ligne p.7

Syndicats
> Succès pour le repas d'hiver des JA du canton Plaines & Coteaux p.4
> Visite de Catherine Faivre, les agricultrices du département prennent le micro p.2

Chambre d'agriculture
> La gendarmerie nationales aux côtés des agriculteurs pour sécuriser leurs exploitations p.8

Petites annonces
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11



MHE : Les versements pour les zones déclarées foyer ont été effectués, mais les syndicats restent en alerte sur le sujet p. 6

Les syndicats de la FDSEA et des JA font pression pour que les services de l'Etat débloquent les paiements des aides MHE, mais également que l'enveloppe financière dédiée à cette pandémie soient utile à tous les éleveurs du département qui ont été impactés de près ou de loin.

JA/FDSEA P. 2



VISITE DE CATHERINE FAIVRE, LES AGRICULTRICES DU DÉPARTEMENT PRENNENT LE MICRO

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 8



PASTORCLIM : NOUVEAU PROJET SUR L'ADAPTATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993

EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE

- COMPTABILITE
- CONSEIL
- GESTION
- SOCIAL

Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr
Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

Du nouveau dans votre radio !



PYRÉNÉES FM La Radio
Entre Atlantique et Méditerranée

Pyrénées FM
Téléchargez notre Nouvelle Appli Mobile
Disponible immédiatement et gratuitement
Google Play
App Store

Le 4 avril dernier, la présidente de la commission nationale des Agricultrices est venue à la rencontre des agricultrices du département

AGRICULTRICES La commission départementale des agricultrices de l'Ariège a accueilli Catherine Faivre-Pierret sur deux exploitations agricoles du département gérées par des femmes.



Portrait de Catherine Faivre-Pierret

Catherine Faivre-Pierret est agricultrice dans le Doubs, installée avec son mari en production laitière, dans le secteur de l'AOP Comté.

Après quelques années dans la restauration, tout en étant présente sur la ferme avec son conjoint, elle décide finalement de s'installer définitivement avec lui, en GAEC. Des projets plein la tête, son aventure agricole commence : vente directe, boutique à la ferme, visite d'exploitation, les idées se bousculent mais la disponibilité et le temps n'y sont pas toujours.

Finalement c'est la réalité du métier qui donnent envie à Catherine de se lancer dans le syndicalisme.

La commission des agricultrices, qu'est-ce que c'est ?

Si dans un premier temps, la commission a surtout servi à faire reconnaitre les droits des femmes d'agriculteurs, elle a aujourd'hui vocation à défendre la profession, en complémentarité avec le syndicat national.

Toutes les agricultrices qui sont investies dans une commission départementale ou régionale ont conscience de ce qu'elles doivent à leurs aînées sur les plans juridiques et sociaux. Et même si les jeunes générations paraissent plus enclines à vouloir s'engager et prendre des responsabilités, il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Doriane Denjean, éleveuse aux multiples casquettes, donne son point de vue sur la fonction de la commission agricultrice « *La commission départementale trouve son utilité dans le partage d'expérience et l'entraide, on est loin du cliché des réunions entre femmes qui parlent de garde d'enfants et d'emploi du temps familial, pour moi la commission se positionne en complémentarité du syndicalisme.* »

Corinne Alves, présidente de la commission départementale des agricultrices complète : « *En tant qu'agricultrices Ariégeoises, ce qu'on veut aujourd'hui en accueillant Catherine Faivre, c'est avant tout défendre notre métier, et pas seulement notre position de femme. On fait le même métier que les hommes, ça parpaît bête à dire, mais visiblement c'est encore un cliché qu'il faut casser.* »

Un programme précis pour des remontées concrètes

En organisant la venue de la présidente nationale, on s'est fixé deux objectifs :

- Aller sur le terrain, pour mettre en avant les visages de l'agriculture au féminin du département de l'Ariège

Pour cela deux visites d'exploitation ont été organisées, dans deux GAEC de la Haute Ariège : La première au GAEC du Vignoble, un GAEC familial, dont une des associées est Sandra Peloffi, une jeune trentenaire, maman et éleveuse qui gère toute la partie production porcine et la commercialisation en circuit court de l'exploitation.

La deuxième, une histoire familiale aussi quasi 100% féminine. Le GAEC du Château est porté par deux sœurs Fabienne et Delphine Lagarde, elles sont également associées avec leur mère et leur cousin. Éleveuse de Gasconne, elles sont respectivement installées depuis 2013 et 2020 et gèrent à deux leur troupeau de 240 mère qui transhument sur l'estive du Prat d'Albis chaque été.

- Profiter de la présence d'une élue nationale pour aborder des sujets de fond

Les agricultrices ariégeoises avaient préparé un programme d'intervention au cour duquel chacune d'entre elles pourraient prendre la parole sur un sujet qui les concerne directement.

Sophie Spinelli, installée en famille dans la plaine de l'Ariège, prend la parole sur la problématique de la MHE qui a durement touché les élevages bovins du département en 2023.

« *L'année qui vient de passer a été compliqué pour toutes les filières, on le sait, mais comme je suis concernée, je voulais parler de la MHE, qui est arrivée à l'automne dernier sur le département et qui a impacté une grande partie des élevages du département. Face à la situation on a réagi du mieux qu'on pouvait, et on a essayé de mettre en place des prises en charge de frais vétérinaires, mais en fait on constate déjà les répercussions de la maladie sur les cheptels : avortement, vaches vides, mortalité des veaux… L'hiver a été doux, donc il y a de très fortes probabilités que cette maladie, ou même une autre, ressorte au printemps… Aujourd'hui on a besoin de mieux évaluer les impacts, et de trouver un moyen de mieux accompagner les éleveurs touchés.* »

Sandrine Claverie, jeune agricultrice, installée en 2023 sur le GAEC familial expose son parcours à l'installation, mais surtout les difficultés rencontrées pour « faire sa place » dans le GAEC familial

« *Mon parcours à l'installation s'est vraiment très bien passé, je n'ai pas rencontré de difficultés particulières. Mais il faut dire que j'ai été accompagnée par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège de A à Z, donc c'est rassurant de savoir qu'on a des gens avec nous pour nous guider, surtout quand on voit la quantité d'administratif qu'il y a à faire ! Après dans la pratique, s'installer en famille c'est une chance d'après moi, mais ce n'est pas pour autant que c'est plus facile. Pas facile de trouver sa place, de s'affirmer face à ses parents, surtout quand on n'avait pas choisi la voie de l'agriculture au départ. On ne se sent pas toujours légitime, et il faut faire ces preuves ! Mais quand on sait que c'est le métier qu'on veut faire, les doutes se dissipent rapidement.* »

Lisa Laguerre, bergère et éleveuse dans le Couserans, aborde les sujets du pastoralisme et de la prédation. Une problématique spécifique au département mais sur lequel les syndicats départementaux attendent un soutien de la part du syndicat national.

« *Je ne sais pas si les territoires qui ne sont pas concernés par la prédation peuvent se rendre compte de la pression que ça représente pour les éleveurs transhumants. Moi j'étais bergère dans le Couserans, donc la zone la plus impactée par la prédation sur le département, on estime que 80% de la population est présente juste sur ce petit bout de territoire. Rien que sur mon estive on sait qu'il y a au moins quatre ours qui circulent. À ça s'ajoute les contraintes qu'on nous impose, franchement c'est extrêmement difficile : on dort dehors pour surveiller les troupeaux, enfin quand on dort, parce qu'on est toujours en alerte, au moindre bruit, au moindre mouvement… On nous demande de parquer les animaux la nuit pour éviter les attaques, mais ce n'est pas pour ça qu'on monte en estive ! Quand on pense prédation, on pense souvent du loup, mais c'est un problème complètement différent, ici on n'a pas d'autorisation de prélèvement comme c'est le cas sur la population lupine, on n'a pas les mêmes moyens de défense et de protection. Pour moi, bergère c'était un métier-passion. Mais aujourd'hui, j'ai trop peur pour moi, j'ai 24 ans et je n'ai pas envie de risquer ma vie chaque été en estive.* »

En lien avec le sujet des estives, et sur un point un peu plus technique Doriane Denjean, a également interpellé Catherine Faivre Pierret sur la position de la FNSEA au sujet des surfaces pastorales.

Une seule volonté : aire avancer les choses

La présidente nationale de la commission des agricultrices, au-delà d'une écoute, a montré une réelle volonté de faire entendre les attentes et d'appuyer les demandes auprès des bons interlocuteurs à l'échelle du syndicat national.

Dans les semaines à venir la commission départementale des agricultrices va faire remonter une note de synthèse des problématiques soulevées, accompagnée d'éléments chiffrés, afin d'apporter des éléments concrets à la FNSEA. Chacune repart de cette rencontre avec des projets et une envie toujours plus forte de faire avancer les choses.

Le mot de la fin pour Catherine Faivre-Pierret

« *Si je dois dire une seule chose après cette rencontre c'est qu'il ne faut jamais laisser tomber, même quand on est peu nombreuses dans une commission on peut faire avancer les choses. L'important c'est d'avoir l'état d'esprit d'entreprendre, et ça, ça n'est pas une question de genre. En venant en Ariège, j'ai rencontré un groupe d'agricultrice qui savent de quoi elles parlent, qui ont envie de s'investir dans la défense de leur profession. Quand je vois ça je ne peux que les encourager à continuer et à se mobiliser pour faire avancer leur projet. Comme on dit « c'est en forgeant qu'on devient forgeron » ! En tant qu'agricultrice on doit toute se sentir légitime à prendre la parole, à prendre une place, si on ne le fait pas, les autres le feront à notre place.* »

A.D





Présentation en Conseil des ministres du projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture

PROJET DE LOI Annoncé par le président de la République, le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture a été présenté ce mercredi 3 avril en Conseil des ministres.

Affirmer et assumer notre objectif de souveraineté alimentaire et agricole

Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture affirme le caractère d'intérêt général majeur de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, qui garantissent la souveraineté alimentaire de la Nation. Cette souveraineté doit être pensée à l'échelle des territoires et des filières, des exploitations, ainsi que des femmes et des hommes qui font l'agriculture. Pour y parvenir, le projet de loi mobilise trois leviers prioritaires : celui de l'investissement dans nos ressources humaines, par l'orientation, la formation et le soutien à l'innovation; celui d'une politique renouvelée en faveur de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles ; ainsi que celui de la simplification, qui est un élément contribuant à la compétitivité du secteur. Ces ambitions s'inscrivent dans la volonté d'adapter nos systèmes de production aux défis des prochaines années, notamment le changement climatique.

Sébastien Durand, Président de la FDSEA09

Le projet de loi d'orientation agricole présenté au conseil des ministres m'interpelle, notamment sur le fait que l'agriculture doit avoir un caractère d'intérêt général.

Je pense qu'il est primordial de le dire, mais surtout qu'il est urgent de le mettre en place dans nos territoires, comme par exemple: le développement de filière locale en élevage, la simplification administrative, la mise en place concrète d'un revenu digne pour nos productions.

Lorsque Monsieur le Président dit qu'il faut adapter nos systèmes de production au changement climatique : je suis d'accord, mais en contrepartie il faut que la profession soit aidée, notamment avec la possibilité de créer des ressources en eau pour pouvoir assurer une production suffisante qu'on soit en conventionnel ou en bio .

L'Ariège et plus largement l'Occitanie sont des territoires au potentiel de rendement amoindri, notamment par la diversité des terroirs et une topographie particulière. C'est pour cela qu'il est primordial et urgent d'avoir accès à différents moyens financiers pour nous accompagner et nous aider à nous à adapter.

Je ne connais aucun métier qui a une capacité d'adaptation aussi forte que notre profession, surtout en ce qui concerne le volet environnemental et le changement climatique.

Faire émerger une nouvelle génération d'agriculteurs formés et acteurs des transitions alimentaires

Le renouvellement des générations constitue un défi immédiat pour notre souveraineté alimentaire : dans dix ans, un tiers des agricultrices et des agriculteurs sera en âge de partir à la retraite. En s'appuyant sur les futures générations, le projet de loi vise à renforcer l'attractivité des métiers du vivant et à retisser le lien entre l'agriculture et la société, en partant de la jeunesse.

Dans cette optique, plusieurs actions concrètes sont inscrites dans le projet de loi, dont les suivantes :

- la mise en place d'un programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire (actions systématiques de découverte de l'agriculture en école élémentaire, offres de stages immersifs au collège et au lycée, promotion des métiers du vivant et des formations qui y préparent) ;
- la création d'un « Bachelor Agro », diplôme de Bac +3, pour permettre à nos futurs professionnels des secteurs agricole et agroalimentaire d'accroître leurs compétences, face à la complexité et l'exigence croissante des métiers agricoles notamment;
- la formation en trois ans de 50 000 professionnels de l'enseignement, du conseil, et de l'administration, sur les actions et solutions en faveur des transitions agroécologique et climatique, pour créer les conditions d'un véritable « choc de compétences » pour les secteurs agricoles et agroalimentaires.

Kévin Audouy, Président des JA09

Je pense qu'il est élémentaire de bien former les futurs agriculteurs, car aujourd'hui, en tant qu'exploitant agricole, nous sommes de vrai chef d'entreprises. On le constate au quotidien, le temps de gestion et de stratégie d'entreprises est de plus en plus présent dans nos emplois du temps agricole. En tant que Président des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège, je ne peux que rappeler à quel point il est donc important pour les nouvelles générations d'être formées et accompagnées au mieux. Et j'ajouterais que c'est en lien direct avec la formation des professionnels de l'enseignement, qui sont les premiers interlocuteurs des agriculteurs de demain.

Refonder la politique d'incitation à l'installation des agriculteurs et à la transmission des exploitations par une offre de nouveaux outils au service du renouvellement des générations et des transitions

Pour renforcer l'attractivité des métiers du vivant il est essentiel de développer de nouveaux outils de soutien aux investissements, y compris dans le foncier, et de faire de l'accompagnement à l'installation et aux transmissions un levier stratégique pour proposer des installations humainement, économiquement et écologiquement viables et adaptées aux enjeux du changement climatique.

Dans cet objectif, le projet de loi prévoit :

- l'accompagnement individualisé de chaque personne qui souhaite s'installer ou travailler en agriculture ou céder une exploitation avec l'instauration du réseau « France services agriculture », qui sera pensé dans une logique de rationalisation et simplification des parcours;
- la mise en place d'outils de diagnostic et d'accompagnement qui permettront une évaluation des exploitations à la transmission, à l'installation et tout au long de leur cycle de vie, que ce soit sur le plan économique, social, écologique ou climatique ;
- la création du groupement foncier agricole d'investissement, outil de portage du foncier qui doit permettre d'attirer, de manière maîtrisée et sécurisée, de nouveaux capitaux pour l'agriculture.

Un cadre simplifié d'action pour sécuriser et libérer l'exercice des activités agricoles

Il ne peut pas y avoir de souveraineté alimentaire et agricole sans simplification des contraintes et des injonctions contradictoires qui pèsent sur la compétitivité de l'agriculture.

Le projet de loi comporte des mesures de simplification sur lesquelles une attente forte a été exprimée au moment des mobilisations agricoles de janvier et, en particulier :

- l'adaptation du régime de répression des atteintes au droit de l'environnement, avec des procédures et des peines véritablement adaptées aux situations, de manière à éviter les procédures infamantes pour nos agriculteurs et avoir des sanctions proportionnées et progressives;
- la réduction des délais de recours contentieux contre les projets agricoles et ouvrages hydrauliques, avec l'adaptation de différentes procédures (présomption d'urgence, régularisation des vices de procédure, entre autres) permettant aux agriculteurs une visibilité plus rapide sur la conformité de leur projet au droit;
- la simplification et l'unification du régime applicable aux haies: unification de plusieurs corpus règlementaires en une seule, afin d'encourager la plantation de haies, élément de réconciliation entre tous les acteurs, autour de l'enjeu de la conciliation entre production agricole et biodiversité.

« *L'objectif de souveraineté alimentaire ne peut être atteint que si nous assurons le renouvellement des générations. Nous avons besoin d'une nouvelle génération, engagée et formée aux défis du changement climatique et de la transition agricole. Nous devons pour cela permettre aux agriculteurs de pouvoir s'installer, céder ou reprendre des exploitations existantes plus facilement en étant mieux informés, accompagnés et soutenus. Nous devons enfin continuer à mettre la capacité productive et nourricière de nos agriculteurs au cœur de nos politiques publiques. C'est pourquoi nous réaffirmerons la dimension stratégique de l'agriculture pour notre Nation et mettrons en place les conditions d'un exercice de l'activité agricole qui ne soit pas soumis à des injonctions contradictoires ou des contraintes normatives inutiles. Ce sont là les exigences que porte ce projet de loi, en s'appuyant sur trois leviers : renouveler, accompagner, simplifier. Ce projet que j'ai présenté aujourd'hui en Conseil des ministres va être débattu à partir du 13 mai à l'Assemblée nationale. Je fais confiance au débat parlementaire pour l'enrichir, dans l'intérêt de l'agriculture française* ».

François Marfaing, Membre du bureau de la FDSEA09

Je commenterais deux points, d'abord l'annonce de la réduction de 4 à 2 mois pour les projets hydrauliques, qui selon moi n'est pas suffisante. Les associations de défense de l'environnement, qui nous font barrage sur ce type de projet, trouveront d'autres alternatives et feront des recours plus rapide s'il le faut. Les recours doivent être tout simplement impossible à faire pour les « anti-tout ».

Ensuite, le cas des haies, c'est un cas d'école concernant la superposition des règles et des normes en France. On voit bien que pour entretenir nos haies qui sont des éléments essentiels de nos paysages, nous sommes obligés de respecter des dates pour les coupes, hors ces coupes sont parfois nécessaires pour nous permettre de travailler dans de bonnes conditions.

Et ça ne s'arrête pas là, une fois qu'on réussit à tailler, il faut encore obtenir des autorisations, des dérogations pour pouvoir bruler les déchets verts. Ça se fait via des démarches en ligne, alors c'est très bien de passer par le numérique, mais ça n'est pas synonyme de simplifications pour tout le monde.

En réalité, c'est valable pour de nombreuses situations, et même si l'on ne peut pas nier qu'il y a eu des efforts de fait pour tendre à la simplification administrative, finalement à chaque fois c'est presque encore plus complexe : il faut s'adapter encore et encore, apprendre à travailler avec des nouveaux outils, c'est une accumulation qui est réellement pesante pour la professions.

Marc Fesneau,
ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire

Mazères-Ariège : la foire agricole de printemps

FOIRE AGRICOLE Elle se tiendra cette année le samedi 20 et le dimanche 21 avril sur toute l'étendue de la Bastide.

Samedi 20 Avril

Concours Régional de bovins race limousine : 100 des plus belles bêtes de la race dont certains récents lauréats du concours agricoles de Paris seront exposés au marché aux bœufs route de Belpech.

Dimanche 21 Avril

• Dès 8 heures, Place de l'Église, vous pourrez découvrir comme chaque année les plus beaux spécimens de bovins, de la races gasconne, de chevaux lourds, de chevaux de mérens, mais aussi d'ovins, de caprins du Département de l'Ariège et des Départements voisins à l'occasion de L'EXPOSITION AGRICOLE organisée par le Comité des Foires qui sera comme chaque année d'une exceptionnelle qualité avec de remarquables présentations par race. Ces superbes produits de l'élevage ariégeois constitueront un magnifique spectacle dont les présentations très professionnelles et documentées du Docteur Vétérinaire Jean-Pierre ALZIEU animeront notre place à cette occasion et rappelleront une fois l'an la tradition séculaire des célèbres foires à bestiaux de Mazères.

• Vous pourrez déguster Place de l'Église la qualité exceptionnelle et la saveur des porcs lourds ariégeois, le célèbre « galavard » dans les préparations de la charcuterie FONTES.

• Vous pourrez à 13h00 vous restaurer autour d'une succulente garbure et sa garniture, au traditionnel repas de la foire qui se tiendra salle Fébus, au prix de 18€.

• Place de la bascule, à noter une exceptionnelle présentation de bêtes à viande de près de 60 bêtes engraissées en Ariège et Midi-Pyrénées à l'initiative de M. RUFFAT DE GARUSTEL.
• Confirmation aussi le 10ème marché de matériel agricole d'occasion et la présentation de matériels neufs se tiendront sur la Promenade à proximité de l'exposition des bêtes à viande et Rue Boulbonne près du concours régional de la race limousine.

• Le Dimanche 21 Avril, dans les rues de la ville, vous découvrirez près de 150 tracteurs de collection dans le cadre d'un rassemblement régional organisé par l'Association locale « Passion d'Antan » avec la large participation du club des « Tapedurs » de Belpech pour certains attelés à des outils anciens ainsi qu'une exposition de 15 véhicules utilitaires de collection à l'initiative de l'Association PASTEL.

• Pour les amateurs de brocante, le COMITE des FOIRES organise la 29ème édition du vide-greniers de printemps. Il sera ouvert aux particuliers comme aux professionnels et se déroulera toute la journée dans les jardins du Séminaire. Il y aura beaucoup d'exposants puisque de nombreuses demandes ont déjà été déposées à la Mairie et vous pourrez sûrement trouver l'objet rare que vous recherchez ou le souvenir qui vous rappellera le temps passé et votre jeunesse.

• Promenades gratuites en tracteur et remorque aménagée.

• Il vous sera aussi possible de découvrir sous la halle une remarquable exposition d'animaux naturalisés, le four à pain au feu de bois les artisans et leurs miniatures, sans oublier les manèges pour les enfants, mais aussi les desserts d'autrefois : gâteau à la broche, croustade, etc.

• À 13h00, Salle Fébus : le traditionnel repas de la foire autour d'une succulente garbure préparée par le Maître Traiteur Christian FONTES et sa garniture au prix de 18€.

• L'après-midi vous pourrez continuer à flâner sur la foire aux bestiaux, à l'exposition des vieux métiers où parmi les marchands de la foire à la brocante où à travers les outils paysans, les tracteurs de collection et les chars qui défileront dans les rues à partir de 16h00 dans cette ambiance rétro qui caractérise si bien la foire de Printemps à Mazères.

Ce sera gratuit, ça sentira bon le terroir, il y aura beaucoup de monde, plus de 200 bovins chevaux lourds, moutons et chèvre et si vous souhaitez participer à l'exposition agricole, au vide-greniers, à l'exposition de tracteurs ou tout simplement venir vous promener...



réservez votre journée du 21 avril et renseignez-vous auprès de la Mairie de Mazères (05.61.69.04.72).

Association du Comité des Foires et Marchés

Succès pour le repas d'hiver des JA du canton Plaines & Coteaux

JA Le samedi 6 avril, les Jeunes Agriculteurs du canton Plaines & Coteaux vous avaient donné rendez-vous pour leur repas d'hiver à la salle des fêtes des Pujols.



Cette année et pour la deuxième édition de ce repas, la formule avait connu quelques changements, pour un succès renouvelé, puisque, se sont presque 350 personnes qui se sont retrouvées samedi soir dans la salle comble des Pujols.

Au menu de cette soirée, une salade de gésier suivi d'une truffade et d'un « trou ariègeois » pour terminer, une belle opportunité de déguster des produits locaux.

Pour ce repas les Jeunes Agriculteurs avaient décidé de faire appel à des producteurs du coin, la salade venait du GAEC du Prat Gros à Saint-Felix de Rieutord, les pommes des vergers de la ferme de la Bouscarre au Carlaret, la saucisse de la boucherie Commenges à Pamiers et les croustades de la boulangerie pâtisserie de Guillaume Rousseu aux Pujols. La truffade pour sa part a été préparé par le traiteur « Aux saveurs de l'Aubrac » familier de cette recette typiquement aveyronnaise.

La repas s'est déroulé dans une ambiance festive grâce à la présence d'un DJ qui a animé la soirée qui s'est poursuivie jusqu'à tard dans la nuit.

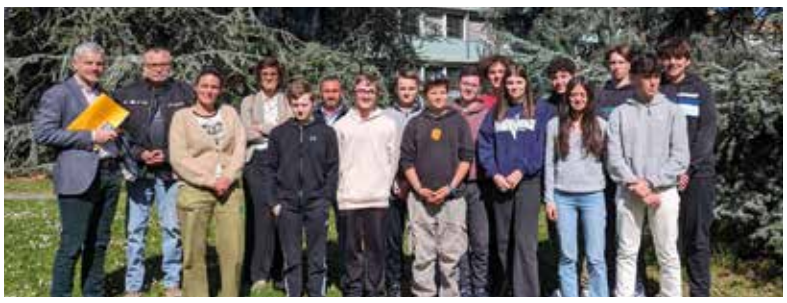
Le président du canton Florian Goncalves s'est dit content de la réussite de cette soirée « *Ca demande un peu d'organisation de préparer un repas pour autant de personnes mais je peux dire que l'objectif de la soirée a été atteint. La salle est pleine et tout le monde à l'air content, ça fait plaisir de pouvoir partager un moment de convivialité. J'en profite aussi pour remercier tous les membres du canton qui ont répondu présents et ont œuvré à la réussite de cette soirée.* »

Les JA du canton Plaines et Coteaux tiennent également à remercier toutes les personnes présentes samedi soir ainsi que le Service de Remplacement Agricole de l'Ariège qui a sponsorisé l'évènement.

C.G

Voyage d'étude en Grèce pour les premières STAV du Lycée Agricole de Pamiers

ENSEIGNEMENT AGRICOLE Le 4 avril dernier les lycéens de l'établissement agricole de Pamiers ont organisés une conférence de presse pour présenter leur voyage d'étude de l'année 2024.



Préparation studieuse et complète

Dans un premier temps, Madame Shillou, une des professeure-accompagnante du voyage d'étude, a présenté la partie logistique du voyage, financement, hébergement, transports…

Le voyage d'étude aura lieu dans la région du Péloponnèse, à Gastouni du 14 au 29 avril 2024. Les élèves de la classe de 1er STAV seront accompagnés de trois professeurs :
Monsieur SALES, professeur de Gestion ; Madame SHILLOU, professeur d'Economie ; Madame Campana, professeurs d'Histoire-Géographie.

Les élèves de 1ere ont entièrement pris part à l'organisation du projet de voyage d'étude. « On travaille beaucoup sur la pluridisciplinarité dans l'établissement, donc l'organisation d'un tel projet, c'est parfait pour la mettre en pratique, il faut que tous les éléments se combinent » précise Laurent Borreille, Directeur du Lycée Agricole de Pamiers.

Laurent Borreille,
Directeur du Lycée Agricole de Pamiers

« C'est un voyage d'étude avec un objectif pédagogique évident, mais c'est aussi une très bonne mise en pratique en ce qui concerne la gestion de projet, l'autonomisation et la prise d'initiative. C'est un projet dans lequel les élèves auront été investi du début à la fin. La morale à retenir pour eux c'est que rien n'arrive tout seul, que pour obtenir ce que l'on veut, ça demande du travail et de l'investissement. »

Un voyage d'étude en théorie et en pratique

Au programme de ce séjour de 6 jours :
Tous les matins les élèves seront en entreprise pour la partie « pratique ». Selon leur préférence et leur option d'enseignement les élèves ont été divisé en plusieurs groupes. Certains travailleront donc dans des entreprises de maraichage, quand d'autres intégrons des collectivités ou des mairies, dans les services techniques notamment (aménagement et espaces verts par exemple).

Tous les après-midi, les élèves seront à nouveau ensemble pour la partie « théorique » qui portera sur une étude de territoire, à la fois économique, agricole et touristique.
Pour cela les élèves visiteront des exploitations agricoles Grecques, et notamment des ateliers de transformation et de production de feta, pour comprendre l'impact d'une appellation sur un territoire.
Dans le même objectif de compréhension des dynamiques territoriales, la visite d'un parc naturel est prévue, ce qui permettra aux élèves d'appréhender les enjeux économiques et touristiques, par le prisme de la gestion des espaces naturels.

Cette étude du territoire du Péloponnèse sera l'opportunité pour les élèves de collecter des données qualitatives et quantitatives dans le but d'établir un diagnostic territorial. Celles-ci seront également utiles pour les enseignements pluridisciplinaires au Lycée de Pamiers.
Au retour des élèves, ce voyage d'étude fera l'objet d'une évaluation en épreuve orale, dont la notation sera prise en compte pour le baccalauréat en contrôle continu.

Parole d'élèves : Ce voyage d'étude, il m'apporte quoi ?

4 élèves ont pris la parole pour clôturer la conférence de presse, en présentant leur parcours et le bénéfice de ce voyage d'étude pour leur avenir scolaire et professionnel.



Joao

« Après le bac, je voudrais faire un BTS en Gestion Forestière. Ce voyage d'étude en Grèce ça sera forcément intéressant pour moi, déjà par l'étude de territoire, mais aussi pour la culture générale ; C'est en voyant comment ça se passe ailleurs qu'on peut apporter un regard constructif sur ce qui se passe chez nous. »



Gustave

« J'aimerais devenir ingénieur et travaille à l'ONF, pour ça je pense passer par un BTS Gestion et Protection de la Nature, et puis poursuivre en école d'agro. Ce qui m'intéresse le plus dans ce voyage d'étude, c'est la visite des Parcs Naturels, l'approche qu'ils ont en Grèce de la protection de la nature, du tourisme, etc… »



Arwen

« Pour l'instant j'aimerais continuer mon parcours scolaire en Production Animale pour être conseillère en élevage plus tard. Personnellement c'est vraiment la partie gestion de projets et stage en entreprise qui m'intéresse, pour apprendre des choses sur la gestion d'entreprise notamment. »



Yoan

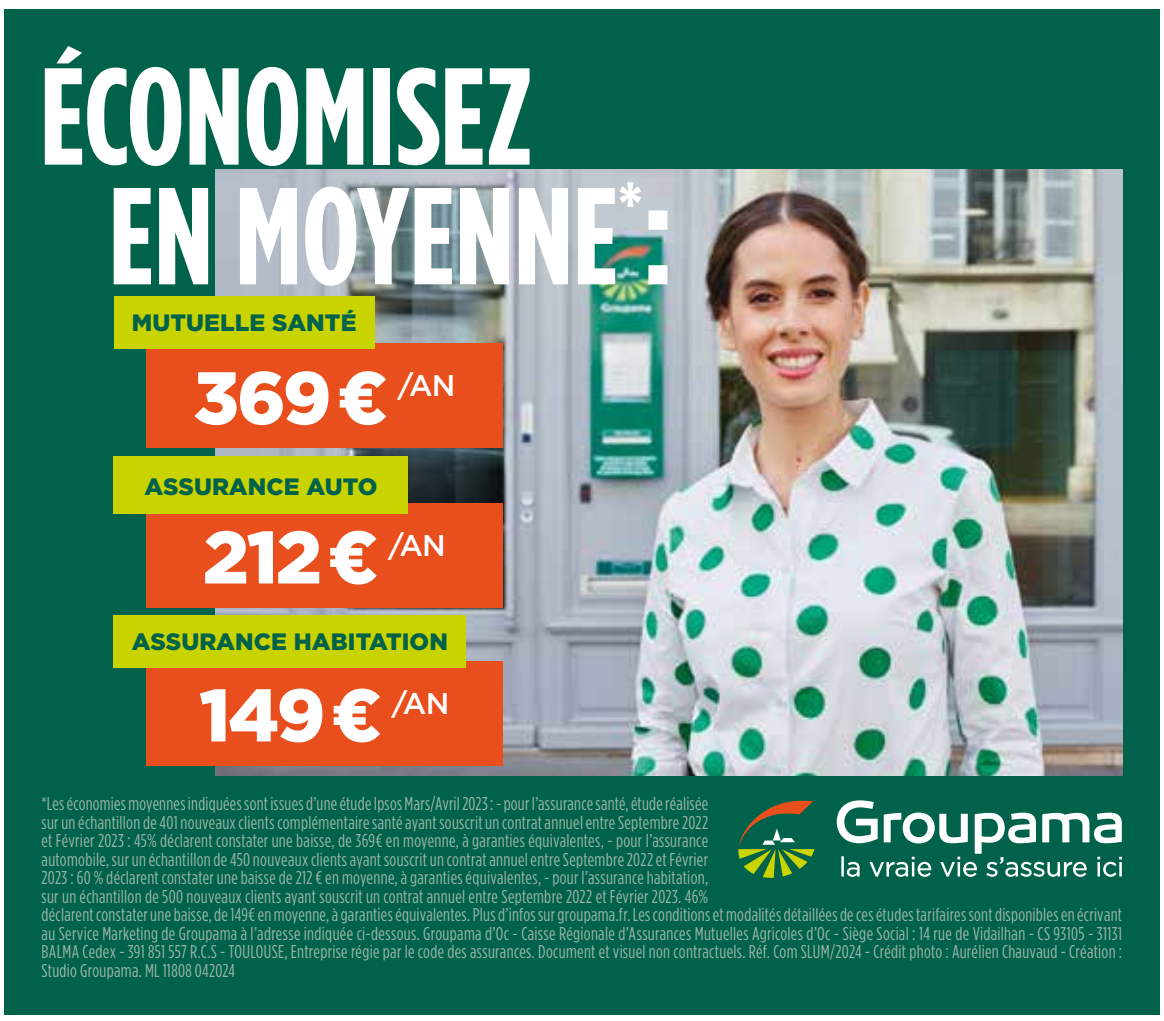
« Moi j'ai envie d'aller en fac de droit après le bac, donc pendant le voyage j'aimerais comprendre comment ça fonctionne en Grèce, me renseigner sur le droit européen et international. Et évidemment, je pense qu'on va aussi apprendre beaucoup de choses sur la culture Grecque donc il faut en profiter, c'est pas tous les ans qu'on a la chance de faire un voyage d'étude comme ça ! »

Remerciements

Le lycée agricole de Pamiers, la direction, les enseignants et les élèves porteurs du projet de ce voyage d'étude remercient les partenaires qui les ont soutenus financièrement. En effet en plus du financement par le programme ERASMUS, de la participation du Lycée Agricole et de la part prise en charge par les familles des élèves, des partenaires du territoire se sont mobilisé pour accompagner le projet.

La SAFER, le CERFRANCE, DATAMARS, l'Association des Anciens Elèves du Lycée ; ainsi qu'un don privé de la part d'un des membres de l'association, Monsieur Lestrade, que le Lycée Agricole remercie chaleureusement.

A.D



Déclaration unique fiscale et sociale : Le service en ligne des impôts sera ouvert à partir du 11 avril

A compter du 11 avril, les chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles ainsi que les cotisants de solidarité devront renseigner leur déclaration unique fiscale et sociale dans leur espace particulier sur impots.gouv.fr.

Cette déclaration simplifie les démarches administratives en devenant la seule et unique déclaration de revenus à réaliser. Elle fusionne en une seule formalité la déclaration fiscale des revenus et la déclaration des revenus professionnels (DRP).
La déclaration concerne tous les revenus provenant d'une activité agricole et, le cas échéant, de son prolongement (tourisme, commercialisation ou transformation).
Pour déclarer leurs revenus, les exploitants agricoles ont jusqu'au :

- 23 mai 2024 si leur département de résidence est numéroté de 1 à 19 ;
- 30 mai 2024 si leur département de résidence est numéroté de 20 à 54 ;
- 6 juin 2024 s'ils résident dans les autres départements.

Retrouvez toutes les informations relatives à l'unification des déclarations fiscales et sociales Isur le site internet de la MSA MPS : mps.msa.fr/lfp/web/msa-midi-pyrenees-sud/exploitant/unification-declarations-fiscales-sociales

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

MHE : La DDT annonce le versement du fond d'urgence pour tous les élevages déclarés foyer

AIDES Les syndicats de la FDSEA et des JA ont fait pression pour que les services de l'Etat débloquent les paiements des aides MHE, mais également que l'enveloppe financière dédiée à cette pandémie soient utile à tous les éleveurs du département qui ont été impactés de près ou de loin.

Suite à la demande des syndicats, et à de multiples réunions de travail avec la DDT et la Préfecture l'entièreté des versements pour les exploitations déclarées foyer ont été effectués en fin de semaine dernière. De ce fait l'ensemble des éleveurs concernés par ces versements devraient percevoir les paiements dans les jours qui viennent.

D'autre part, les syndicats majoritaires ne s'arrêtent pas là dans les démarches de soutien et d'accompagnement des éleveurs touchés par la MHE. En effet au vu des répercussions sur les troupeaux du département, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs ont œuvré à la mise en place d'une aide pour les exploitations qui n'ont pas été déclarée comme foyer MHE, mais qui en subissent tout de même les conséquences. Les syndicats restent donc en alerte sur le sujet, et attendent des concrétisations dans les deux mois à venir.

Suite à de nombreuses remontées de terrain de la part des éleveurs, les syndicats ont recensé un nombre d'avortement important et ont fait remonter cette problématique aux services de l'Etat. Ceci pour que ces vaches soient comptabilisées comme « femelles reproductrices » et donc indemnisées dans le cadre du fond d'urgence. Les discussions sont toujours en cours, et les modalités d'indemnisation seront précisées prochainement.

Du fait de sa récente apparition en France, la MHE est une maladie dont on connait encore peu les conséquences sanitaires et économiques. Moins d'un an après son apparition dans les Pyrénées, les éleveurs constatent dores et déjà de lourdes répercussions sur leur cheptel.
Ainsi, les syndicats de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège, appellent les éleveurs qui percevront cette aide à la prendre comme un soutien de la part de l'Etat, pour anticiper les difficultés que la filière de l'élevage peut encore subir.

La FDSEA et les JA

SAFER Occitanie
APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée. Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **29/04/2024**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.
Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50.
Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur les communes de BALAGUERES et ENGOMER d'une superficie totale de 1 ha 65 a 00 ca
Vente liée et indissociable :
Commune de BALAGUERES d'une superficie totale de 1 ha 49 a 40 ca :
Relevé cadastral : - 'Bouiche' B- 684 - 'Coume girech': B- 740- 767 - 'Goute': A- 403 - 'Moureres': B- 308 - 'Plaech': A- 419- 449 - 'Rives': B- 1067
Urb : Zone A et N du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de futaies feuillues et prés. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti. Loué par bail rural sur une partie de la surface.

Commune de ENGOMER d'une superficie totale de 15 a 60 ca :
Relevé cadastral : - 'Auteou': A- 1500- 1501
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de taillis simple. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti. Libre de toute occupation.

Propriété sur les communes de BALAGUERES et ENGOMER d'une superficie totale de 5 ha 10 a 52 ca
Vente liée et indissociable :
Commune de BALAGUERES d'une superficie totale de 4 ha 76 a 66 ca :
Relevé cadastral : - 'Barats': B- 348 - 'Bourrudech': B- 1122(AN) - 'Coume girech': B- 703- 704- 705- 721- 722 - 'Coume longue': B- 583- 584- 629 - 'Coumoroy': A- 315- 316 - 'Culat': B- 147- 148 - 'Daillan': B- 549 - 'Fount de haute-serre': D- 630- 631 - 'Gamas': B- 638 - 'Garlop': B- 286- 291 - 'Ille': D- 632- 635- 636 - 'Lane d en haut': B- 64- 78- 1397[65]- 1413[79] - 'Lasquert': B- 476- 1205(D) - 'Lembes': B- 1099(G) - 'Moureres': B- 299- 302[F1]- 302[F2] - 'Rives d en haut': B- 935
Urb : Zone A, N et U du PLU.
Commentaires : Une grange avec diverses parcelles en nature de futaies feuillues, landes, terres, prés. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Libre de toute occupation.

Commune de ENGOMER d'une superficie totale de 33 a 86 ca :
Relevé cadastral : - 'La coume': C- 521 - 'La plaine': A- 391- 426- 458- 1732[391]
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de terres et landes. Pas de bâti. Libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de SAINT-JEAN-DU-FALGA d'une superficie totale de 67 a 25 ca
Relevé cadastral : - 'Lajourdiane': A- 142- 144
Urb : Zone A du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de terres. Bien libre de toute occupation. Pas de bâti.

Propriété sur les communes de SAINT-JULIEN-DE-GRAS-CAPOU, LIMBRASSAC et TROYE D'ARIEGE d'une superficie totale de 43 ha 61 a 07 ca
Vente liée et indissociable:
Biens sur le commune de SAINT-JULIEN-DE-GRAS-CAPOU, d'une superficie totale de 41 ha 76 a 79 ca :
Relevé cadastral : - 'Barry et las cassagnes': A- 878- 879 - 'Coume salade': A- 782- 785- 786(J)- 786(K)- 787- 789- 791- 792- 793(B)- 794- 795- 796- 799- 807- 809- 812- 813- 814- 816- 817- 818- 819[F1]- 819[F2]- 820- 821- 822(J)- 822(K)- 824- 826- 828- 830- 831- 833 834- 836- 837- 838- 839- 840- 841- 842- 844- 845- 847- 848- 849- 850- 852- 853- 854- 855- 856- 857- 1353[796] - 'Engardeille': A- 509- 510[F1]- 510[F2]- 511- 512- 513- 515- 516- 519- 520- 524- 528- 531- 533- 534(J)- 534(K)- 535- 536- 537- 545- 546 558- 559- 560- 562- 570- 571[F1]- 571[F2]- 572 - 'La fount de nouvelle': A- 573- 574- 583- 584- 589- 616[F1]- 616[F2]- 627- 628- 1419[577]- 1421[581]- 1423[582]- 1425[582]- 1426[582]
Urb : Zone A et N du PLU.
Commentaires : Une maison d'habitation avec bâtiments d'exploitation et diverses parcelles en nature de Taillis simple, prés, terres et landes. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Bien loué en partie par bail rural.

Biens sur la commune de LIMBRASSAC, d'une superficie totale de 37 a 73 ca :
Relevé cadastral : - 'Billarganne': AC- 28- 29
Urb : Zone A et N du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de taillis simple et landes. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti. Bien loué en partie par bail rural.

Biens sur la commune de TROYE-D'ARIEGE, d'une superficie totale de 1 ha 46 a 55 ca :
Relevé cadastral : - 'Las fountasses': B- 66- 67 - 'Ranchet': B- 102- 104
Urb : Zone A et N du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de taillis sous futaies et landes. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti. Bien loué en partie par bail rural.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services









La déclaration des interlocuteurs agrée est prolongée jusqu'au 19 avril ; pensez à faire votre déclaration en ligne

FNSEA Grâce à la réforme des outils de gestion des risques en agriculture, chaque agriculteur peut bénéficier depuis 2023 d'une indemnisation par la solidarité nationale (ISN) lorsqu'un aléa climatique cause des pertes de récolte d'ampleur exceptionnelle sur son exploitation. Ce régime remplace les calamités agricoles.

En 2024, le réseau des interlocuteurs agréés est déployé afin de simplifier l'accès à l'ISN pour les exploitants agricoles.

Ce réseau, constitué des entreprises d'assurance commercialisant des contrats d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnés, est désormais chargé de gérer les sinistres climatiques et verser l'ISN dans plusieurs situations :

• **pour vos prairies non assurées :** l'ISN sera désormais versée par le réseau des interlocuteurs agréés, sans exception, quelle que soit votre situation.

• **pour vos cultures non assurées :** lISN est désormais versée par le réseau des interlocuteurs agréés si vous êtes déjà partiellement assuré sur votre exploitation par un contrat multirisques climatiques, c'est-à-dire si vous avez souscrit un contrat d'assurance récolte subventionnable sur une partie de vos surfaces pour la récolte ou la vendange 2024.

Les agriculteurs qui assurent l'intégralité des surfaces (cultures et prairies) de leur exploitation par un contrat MRC subventionnable ne sont pas tenus de se rendre sur la plateforme pour désigner leur interlocuteur agréé.

La démarche de désignation de l'interlocuteur agréé est à réaliser en ligne sur la plateforme d'Acquisition de Données dématérialisées :

• **avant le 19 avril 2024 si vous êtes partiellement assuré ;**
• **avant le 15 mai 2024 si vous êtes éleveur et non assuré.**

Avant de commencer la démarche, veuillez-vous munir des contrats d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnables que vous avez pu souscrire en 2024, ainsi que des surfaces de votre exploitation pour 2024.



Vous pourrez à tout moment interrompre cette procédure et enregistrer les informations renseignées, pour la poursuivre ultérieurement. Cependant, il sera nécessaire de revenir sur la plateforme pour finaliser et **valider votre déclaration** avant les dates limites indiquées ci-contre.

En bref :

J'ai des prairies sur mon exploitation ?

• **oui** -> je me rends sur la plateforme en ligne pour désigner un assureur comme interlocuteur agréé. En cas de sinistre, cet assureur sera mon interlocuteur pour la gestion de l'ISN sur la plupart de mes productions non assurées.

• **non -> mais j'assure déjà une partie de ma récolte ?**

• **oui** -> je me rends sur la plateforme en ligne pour désigner un assureur comme interlocuteur agréé. En cas de sinistre, cet assureur sera mon interlocuteur pour la gestion de l'ISN sur la plupart de mes productions non assurées.

• **non** -> je n'ai pas besoin de me rendre sur la plateforme en ligne. En cas de sinistre sur mon exploitation en 2024, la DDT sera mon interlocuteur pour la gestion de l'ISN sur mes productions non assurées.

DDT de l'Ariège

POUR TOUTE QUESTION, VOUS POUVEZ CONTACTER LA DDT :

- Standard : 05 61 02 15 91
- Claire BLANC : 05 61 02 15 06
- Jean-Marc MAUREL : 05 61 02 15 48
- courriel : ddt-calam@ariege.gouv.fr

Une nouvelle grille des salaires pour mai 2024

EMPLOYEURS La FNSEA et la FNCUMA, ont signé un avenant à la convention collective nationale de la production agricole, concernant rémunération des salariés agricoles.

Pour tenir compte de la dernière évolution du SMIC au 1er janvier 2024, les partenaires sociaux ont décidé de modifier l'annexe 1 telle qu'issue de la Convention collective nationale de la Production agricole et des CUMA du 15 septembre 2020.

Dans la mesure où la convention a vocation à s'appliquer essentiellement auprès de très petites entreprises, les partenaires sociaux estiment que ces dispositions leur sont particulièrement applicables et que, par conséquent, ils répondent à l'obligation issue de l'article L.2261-23-1 du code du travail.

Le 18 janvier 2024, s'est tenue une négociation sur la grille des salaires de la convention collective nationale de la production agricole CUMA qui a donné lieu à une répercussion de la hausse du SMIC sur chacun des paliers. L'avenant 8 qui en résulte entrera officiellement en vigueur à compter du 1er mai 2024 (arrêté d'extension du 27 mars 2024 - JO du 4 avril 2024).

La grille salariale ci-contre, devient donc obligatoire au 1er mai (1er jour du mois qui suit la publication de l'arrêté au JO).

Information gouvernementale

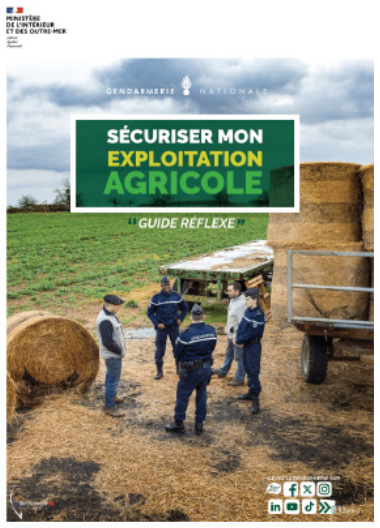
GRILLE DES SALAIRES 2024
EN VIGUEUR A PARTIR DU MOIS DE MAI

PALIERS	MONTANT
Palier 1	11.65€
Palier 2	11.74€
Palier 3	11.91€
Palier 4	12.17€
Palier 5	12.70€
Palier 6	13.30€
Palier 7	14.08€
Palier 8	15.05€
Palier 9	16.29€
Palier 10	18.04€
Palier 11	20.53€
Palier 12	23.46€

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

LA GENDARMERIE NATIONALE AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS POUR SÉCURISER LEURS EXPLOITATIONS



Dans un contexte où les enjeux de sécurité sont croissants dans le secteur agricole, la gendarmerie nationale se mobilise aux côtés des agriculteurs pour les sensibiliser et les accompagner à sécuriser leurs exploitations. Dans cette optique, un guide pratique intitulé « Sécuriser mon exploitation : guide réflexe » a été créé et mis en place, offrant aux agriculteurs des conseils précieux pour faire face aux diverses menaces auxquelles ils peuvent être confrontés.

Ce guide aborde plusieurs aspects cruciaux de la sécurité des exploitations agricoles, notamment la prévention des vols d'engins et d'accessoires, la protection contre les vols de carburant et d'outils, la prévention des vols d'animaux, de productions ou de matières premières, ainsi que les mesures à prendre face aux actions malveillantes à l'encontre des animaux. De plus, il fournit des recommandations clés en cas de cambriolage, de vol ou de dégradation, ainsi que des conseils pour se prémunir contre les risques liés à la cybercriminalité.

Pour aider les agriculteurs à mettre en pratique ces conseils et à renforcer la sécurité de leurs exploitations, la gendarmerie nationale encourage vivement l'utilisation du dispositif « Référent sûreté ». Ce dispositif permet aux agriculteurs de contacter directement leur brigade de gendarmerie locale pour bénéficier de conseils personnalisés et d'un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques en matière de sécurité.

De plus, pour une accessibilité maximale, les agriculteurs peuvent également échanger avec un gendarme via l'application mobile « Ma sécurité », disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Cette initiative de collaboration entre la gendarmerie nationale et les agriculteurs témoigne de la volonté des autorités de renforcer la sécurité dans le milieu agricole et de protéger les exploitations contre les différentes formes de menaces auxquelles elles peuvent être exposées. En sensibilisant les agriculteurs aux risques potentiels et en leur fournissant des outils et des conseils pratiques, cette démarche vise à créer un environnement plus sûr et plus sécurisé pour l'ensemble des acteurs du secteur agricole.

Retrouvez le guide via la QR code suivant :

Exemples de page du guide :





MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
Gendarmerie nationale

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

PASTORCLIM : NOUVEAU PROJET SUR L'ADAPTATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège s'est déplacée en Espagne à Huesca et Aínsa pour un voyage d'étude les 25 et 26 mars pour rencontrer les partenaires du projet européen POCTEFA "Pastorclim".



Ce projet transfrontalier vise à mettre en œuvre un plan d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique sur les systèmes pastoraux de montagne. Pour y parvenir, il prévoit des actions sur l'amélioration des races locales pyrénéennes (races ovines Pyrénéennes, la Gasconne des Pyrénées, la Bruna d'Andorra et la Bruna dels Pirineus), la sauvegarde et la promotion des pratiques et des traditions associées à la transhumance pour la conservation des écosystèmes naturels.

D'une durée de 3 ans, il a démarré en mars 2024 et se terminera début 2027. Le pilotage du projet est assuré par l'Université de Saragosse, qui coordonne le travail des différents partenaires espagnols (Centro tecnológico de investigación agroalimentaria de Aragón (CITA) ; Federació Catalana de la Raça Bruna dels Pirineus (FEBRUPI), la Universid Autónoma de Barcelona), andorrans (Govern d'Andorra) et français (Chambre d'Agriculture de l'Ariège, Groupe Gasconne des Pyrénées et Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles Ariège-Comminges).

Un beau projet de coopération internationale à suivre de près !



CHAMBRE D'AGRICULTURE

DU CHANVRE EN ARIÈGE

En Ariège, le groupe DEPHY Polyculture Elevage qui regroupe 13 exploitations sur le Nord du département, travaille sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur les systèmes en polyculture-élevage et sur la résilience face aux changements climatiques. A ce titre, 4 parcelles de chanvre vont être mis en place cette année et dans les communes suivantes : St Foi, Le Carlaret, Montaut et Mazères.



POURQUOI FAIRE DU CHANVRE ?

Le chanvre est apparu comme une alternative intéressante pour allonger les rotations et diminuer les IFT des exploitations (Indice Fréquence de Traitement). En effet, c'est une culture a bas intrant, qui a besoin de très peu de fertilisation (environ 100 u/ha N, 50 u/ha P et 100 u/ha K, selon les reliquats des parcelles), qui demande peu d'eau et avec 0 phytos. Semé en avril, le chanvre pousse rapidement et développe une végétation importante. Le chantier de la récolte est l'étape la plus difficile, et elle est différente en fonction des débouchés choisis. Pour la paille, la fauche s'effectue avec une double section courant aout puis les pailles sont laissées au sol pour une période de rouissage qui permet de séparer la fibre de l'écorce de la tige.
Plus tard en saison, on privilégie la graine et la récolte s'effectue en deux temps. Celle-ci trouve des débouchés dans l'oisellerie ou pour l'alimentation humaine comme le sésame.
Il y a donc deux types de variétés de chanvre industriel : les variétés fibres et les variétés mixtes (fibres et graines). Le chanvre industriel, précisions-le, ne se fume pas : le taux de THC (tétrahydrocannabinol) est nul. Ce n'est donc pas du chanvre CBD et le fumer peut juste rendre malade : cela ne sert à rien de les voler ...

EXISTE-T-IL UNE FILIÈRE CHANVRE EN OCCITANIE ?

Il n'a pas encore colonisé les terres Ariégeoises mais il pourrait très bien y trouver sa place et offrir aux agriculteurs un nouveau débouché. D'ici 2035, les géotextiles couramment utilisés dans la construction et les grands chantiers routiers ou ferroviaires ne devront plus être pétro-sourcés. Des groupes comme Vinci, Eiffage et la SNCF anticipent et demandent à être livrés avec des fibres naturelles. En parallèle, l'entreprise Biotex Technologie à Lavelanet s'apprête à lancer une production de géotextiles en fibres naturelles à base de chanvre, sur son site et également à Laroque-D'olmes. Les géotextiles seront confectionnés localement en partenariat avec l'entreprise Sage et Superyarn. Pour parvenir à l'équilibre économique au démarrage de l'activité prévu en 2025, l'industriel vise l'implantation d'un millier d'hectares de chanvre en Occitanie. C'est pourquoi depuis 2021, l'Aude a mené des essais sur l'itinéraire technique de cette culture, notamment sur les variétés et que l'Ariège rejoint les essais en 2024. C'est un enjeu de taille pour revitaliser ce bassin d'emploi, avec le soutien de la Région qui s'implique dans le projet avec un investissement de l'ordre d'une 20aine de millions d'euros.

Des visites de parcelles seront organisés courant juillet afin d'échanger sur l'itinéraire technique de cette culture, les valorisations et coût de production.

Plus de renseignement : Amélie CHEVALOT – 06 14 81 94 31 – amelie.chevalot@ariege.chambagri.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

OFFRE PERSONNALISÉE - EXPERTISE

PAC 2024

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE

PREM'S

CONSEILS :
Un conseiller **référent** affecté pour être mon **interlocuteur privilégié** et me conforter dans mes choix technico-économiques et règlementaires.

- Déclaration PAC
- Assistance contrôle
- Écoute besoins
- 1 rendez-vous au choix : conseil ou montage de dossier réalisé sur l'exploitation ou au bureau : (entreprise, élevage, agronomie, forêt - agroforesterie, transformation, ...)
- Suivi des paiements PAC, photos géolocalisées.

TARIFS : 68 euros HT / mois (soit 816 euros HT / an)

+ Je souhaite en plus accéder à Mes parcelles et avoir un reliquat azote en zone vulnérable.
75 euros HT / mois (soit 900 euros HT / an)

+ Je suis en zone vulnérable, un conseiller réalise mes enregistrements, plan prévisionnel de fumure et un reliquat azote.
90 euros HT / mois (soit 1 080 euros HT / an)

Pour tous les autres besoins supplémentaires, prestation sur devis.

NOS OFFRES PAC SANS ABONNEMENT ET SUIVI 3STR

Mon conseiller réalise ma déclaration annuelle de surfaces :
- - de 10 ha : 90 euros HT
- 10 à 20 ha : 144 euros HT
- au dessus de 20 ha : 365 euros HT
- Primo déclarant : 365 euros HT

Mon conseiller réalise et transmet les photos géolocalisées qui me sont demandées dans le cadre du système de suivi des surfaces en temps réel (3STR)
- 200 euros HT

Depuis le 2 avril jusqu'au 15 mai 2024, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège organise ses équipes pour vous accompagner au mieux dans votre télédéclaration de la PAC. Profitez-en !

UN ACCOMPAGNEMENT EN TOUTE CONFIANCE :

Une équipe de conseillers formés, expérimentés pour sécuriser et optimiser votre déclaration annuelle.

► Mise à jour du Registre Parcellaire Graphique (RPG), localisation des cultures, validation de la surface admissible.
► Choix de la voie d'Ecorégime
► Déclaration des aides animales, ICHN, MAEC
► Demande de transfert de DPB
► Transfert des déclarations sur Télépac et signature de la déclaration

Agence Pyrénées : 05 61 02 14 00
Agence Coteaux et Portes d'Ariège : 05 61 60 38 60

PROAGRI

EN BREF

Elections des chambres d'agriculture 2025: FNSEA et JA feront liste commune

« *Nous ferons liste commune FNSEA/JA* » aux prochaines élections des chambres d'agriculture en janvier 2025, a indiqué le président des Jeunes agriculteurs Arnaud Gaillot lors du congrès de la FNSEA, le 28 mars à Dunkerque. « *Nous avons un calendrier* », a-t-il ajouté, invitant à « *ne pas céder à la précipitation* ». Une annonce sans surprise, qui visait à répondre aux concurrents des syndicats majoritaires - notamment la Coordination rurale, accusée d'avoir fait des récentes mobilisations « *le théâtre d'un lancement de campagne* ». « *Un faux départ ?* », a laissé planer M. Gaillot. Et le président des JA d'appeler à « *ne pas avoir peur* » : « *Nous avons un bon bilan. [...] À l'issue de ces mobilisations, nous n'aurons pas à rougir de tout ce que nous avons fait.* » « *La pire erreur que nous pourrions faire, c'est de croire que tout est acquis d'avance et que nous gagnerions [les élections des chambres] sans mener campagne* », a-t-il toutefois prévenu.

De son côté, le président de la FNSEA Arnaud Rousseau a rappelé à Marc Fesneau l'attitude « *responsable* » et les « *propositions concrètes et pragmatiques* » du syndicat lors des récentes manifestations. « *Pensez-y, monsieur le ministre, au moment où vous sortirez enfin les décrets relatifs aux élections chambres* », a-t-il lancé, alors que des textes sont attendus pour réformer le mode de scrutin et le financement des syndicats qui découle des élections professionnelles. Et de marteler : « *Il est juste de redonner toute leur place aux acteurs responsables et aux anciens exploitants qui souhaitent participer à la vie démocratique de la profession.* » La piste d'une exclusion de certains retraités du corps électoral est en effet sur la table.

YG - Agra presse

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2024 - Semaine 14 (4 jours ouvrés)

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie		Espagne		Ecoulement JBviande : sorties normales		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	51 300	16650 (% /sem.2023)		8100 (% /sem.2023)		Abattage hebdo = 11160 têtes		6.20	6	4.1	Evol 2024/2023	
S10	57 071	16 466	-14%	9 175	-3%	-1 400	0 sem.	5.46	5.52	3.55	6.19	+1%
S11	57 903	18 157	-0%	8 653	+2%	-1 300	0 sem.	5.45	5.50	3.57	6.19	+1%
S12	57 457	18 216	+4%	9 447	+8%	500	0 sem.	5.46	5.49	3.60	6.24	+2%
S13	56 624	18 770	+14%	8 907	+8%	1 000	0 sem.	5.45	5.47	3.60	6.34	+4%
S14 (4 jours ouvrés)*	50 677	15 081	-21%	6 329	-21%	500	0 sem.	5.46	5.44	3.60	nc	nc

→ Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 1er au 7 avril 2024

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation	
AGNEAUX 2 (CIRÉ)	13 à 16 kg	-	-	9,01	→	(-0,08)
	16 à 19 kg	-	9,69	-	→	(-0,08)
€/kg carcasse	19 à 22 kg	-	-	-		-
	+ 22 kg	-	-	-		-
AGNEAUX 3 (COUVERT)	13 à 16 kg	-	9,95	9,51	→	(+0,09)
	16 à 19 kg	-	9,70	9,04	→	(-0,08)
€/kg carcasse	19 à 22 kg	10,06	9,34	8,89	→	(+0,09)
	+ 22 kg	-	8,89	-	→	(+0,01)

→ Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 1er au 7 avril 2024

Couleur	*Cours moyens relevés (en E/kg)*	Conformation		
		U	R	O
Rose Très Clair		-	7,62	7,14
Rose Clair		8,36	7,48	7,13
Rosé		-	6,85	6,41

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 696,30 (+2,80)

→ Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 1er au 7 avril 2024*

Blonds d'Aquitaine

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,55	4,45	-	3,95	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,35	4,25	-	3,60	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,50	3,45	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

Croisés

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,70	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,65	3,55	3,55	3,40	3,40
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,40	3,35	3,40	3,05	3,15
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

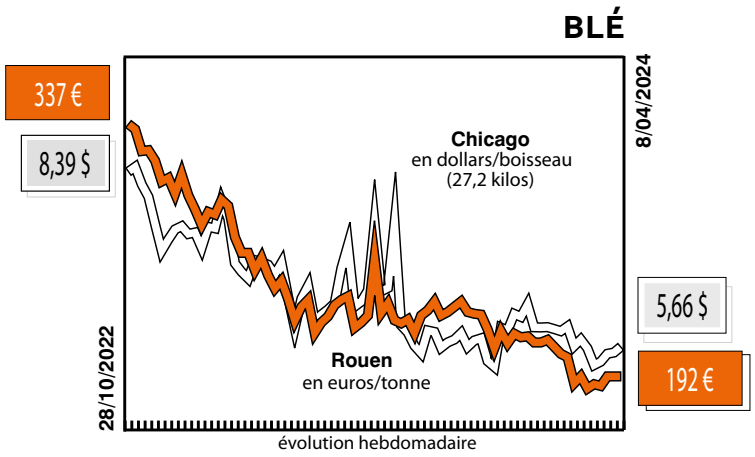
Limousins

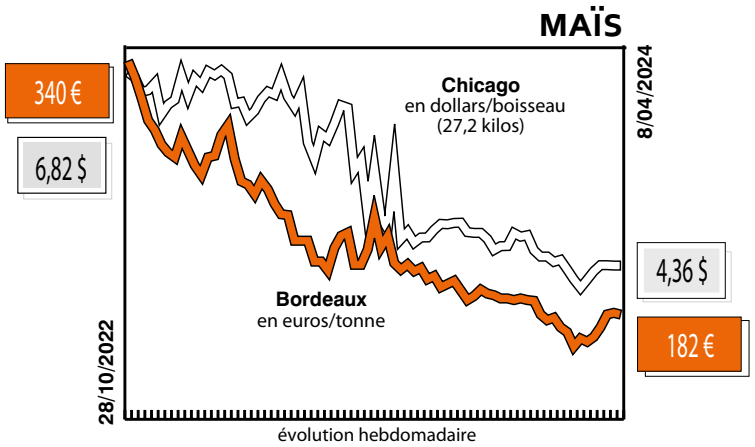
		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,10	4,00	3,90	-	3,60	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,90	3,80	3,75	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,55	3,50	3,45	-	3,35	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

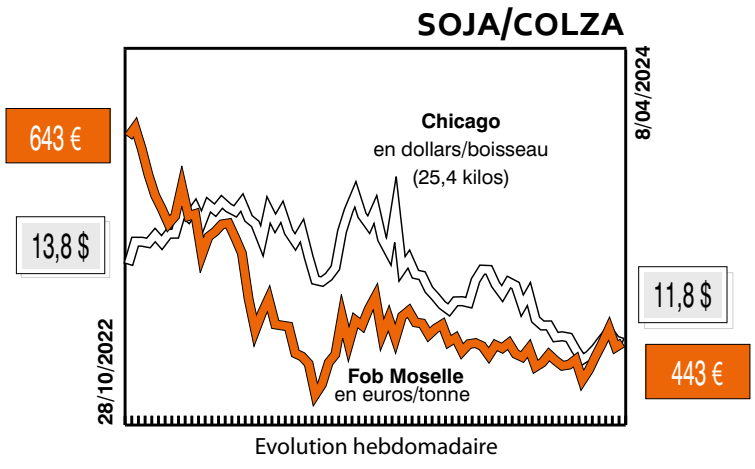
Gascons

		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,60	3,50	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,35	3,30	3,25	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

→ Céréales







Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

VENDS Cause retraite tuyau d'irrigation 6m en 100 ou en 50, environ 7 hectares - Tél : 05.61.67.03.21 (après 20h)

VENDS Cause retraite Faneur hydraulique KHUNE 4 toupie, 24 bras + plumeuse inox spécial canard gras et gaveuse Israélienne - Tél : 05.61.67.03.21 (après 20h)

VENDS Cause retraite herse plate dent de 25 + trisoc planche GD, semoir de prairie 13 disques 2m linéaire + benne cellule sur roue 2T et matériel bergerie - Tél : 05.61.67.03.21 (après 20h)

VENDS Broyeur à céréales, bon état, moteur 10 chevaux, avec chariot distributeur - Tél : 06.83.66.02.28

HENRI BARRÈRE NÉGOCE
ACHÈTE TRACTEURS TOUTES MARQUES ET PRESSES À BALLES RONDES 120X120
PAIEMENT IMMÉDIAT *JE ME DÉPLACE CHEZ VOUS*
✆ 06 81 32 75 52
henri.barrere@hotmail.com

VENDS Semoir à tournesol sorgho et maïs, 7 rangs, monosem + 24 disques souchu pinet + remorque 6 tonnes, 4 roues +Soufflerie pour cellule triphasé - Tél : 05.61.69.10.95 HR

VENDS Broyeur à céréales, bon état, moteur 10 chevaux, avec chariot distributeur - Tél : 06.83.66.02.28

81 - VENDS semoir Kuhn Planter 2 9 rangs repliable très bon état – Tél : 06.28.19.33.40

81 - VENDS déchaumeur Penterra 20 dents 3M50 rouleaux + peigne état neuf – Tél 06.20.03.45.34

81 - VENDS désileuse pailleuse Kuhn Altor 4560 4M3 an 2011 TBE - Tél : 06.81.99.92.69



81 - VENDS épandeur fumier Samson SP11 centrale hydro tendeur auto très propre - Tél 06.72.33.34.49

81 - VENDS remorque Rock 9T céréales semoir Kuhn maïs tournesol planter 2 7 rangs bon état - Tél 05.63.33.52.87

81 - VENDS vibro Kverneland 6M rouleau avant pour couper jambes tournesol cultipaker 3M avec rouleau charrue Naud 5 corps cultivateur 4M avec rouleau cage herse rotative Maschio DMR 3M semoir Gaspardo M300 cover crop Razol 28 disques en X semoir engrais Amazone 21M le tout en très bon état - Tél 05.63.58.30.20 HR 06.81.53.08.36

81 - VENDS cause retraite mat sol + fenaison + élevage B cellules + venti conne + vis - Tél : 06.20.61.76.29

81 - VENDS cause retraite mat sol + fenaison + élevage B cellules + venti conne + vis - Tél : 06.20.61.76.29

81 - VENDS fauch cond Kuhn 283 andaineur Kuhn 4321 désileuse 3850 Kuhn semoir engrais Cosmo tracteur Landini 5H100 de 2012 3000H le tout BE – Tél : 06.12.21.58.36

31 - VENDS cause retraite, moissonneuse DEUTZ PA HR 5690 HTS balance vérins arrière 4 roues motrices 3630 h, année 2010, C06M30 - Tél : 06.80.24.80.57

31 - VENDS AV 4 rouleaux arrière de 1,40M pour vibroculteur 57 dents de marque URGA état neuf + 57 dents complètes - Tél : 07.86.44.32.03

VÉHICULES

81 - VENDS quad Suzuki 400 hydro TBE 4 pneus neufs 2010 9500 km 4000 € - Tél : 06.87.55.33.49

81 - VENDS tracteur Mc Cormick X7 de 2020 140 CV 1500H TBE bâti MX – Tél 06.22.15.91.20

31 - ACHETE camion , VL , PL ou remorque , ou 4x4, étudie toute proposition - Tél : 06.19.13.13.62

31 - VENDS tracteur MF 122 Vigneron, 1 round-ballers Ghel 120x120, 1 faucheuse 6 assiettes JF 2400, 1 faucheuse conditionneuse Vicon KM 241, 1 paire de pneus 650x65x38, 1 cabine MF 168 ou 188 - Tél : 06.78.09.57.70

31 - VENDS Peugeot 308 SW EAT6 break HDT 1061 120 CV blue 1er mise en circulation 04/2016, excellent état, distribution faite à 80 000 kms, plaquettes et distribution, freins fait a 93000 kms, 4 pneus neuf - Tél : 06.74.19.33.59

65 - CHERCHE tracteurs AVPO 90 à 120 ch- Deutsch DX 80 à 160 ch – Serie 06 80 à 130 ch. Tél : 07.77.03.35.72

ANIMAUX

GASCONNE DES PYRÉNÉES

Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires
Tél : 06 74 57 02 28
ou 07 85 17 70 38

Elevage blond inscrit UPRA, zone coteaux VENDS Ttaureaux 5 ans, vêlage facile, produit visible, repro 8 mois même père, indemne IBR/MHE - Tél 07.81.40 45.17

VENDS Porcelet croisés gascons 15/20kg, truies pleines ou vides - Tél : 06.80.73.47.73



DECONS OCCITANIE
ACHAT FERRAILLE ET MÉTAUX
05 62 75 85 50 aucamville@decons.fr
VALORISEZ VOS DÉCHETS AVEC VOTRE PARTENAIRE RECYCLAGE
NOUS ACHETONS TOUS VOS DÉCHETS MÉTALLIQUES (VOITURES HORS D'USAGE, BATTERIES, VIEILLES FERRAILLES ET MÉTAUX)
Ts les jours : 8H - 12H / 14H - 18H
Samedi : 8H - 12H
Fermé le dimanche

VENDS Taureaux limousin 8 ans et demi, docile, vaccins sanitaires ok - Tél : 05.61.68.64.03

81- VENDS taurillons BA inscrits prêts à saillir 22 & 26 mois TGS – Tél : 06.63.05.02.08 HR

81 - Elevage Limousin VENDS mâles reproducteurs 17 mois vêlage facile TGS - Tél : 06.81.99.92.69

81 - RECHERCHE agneaux de 1 an et + toutes races mâles - Tél : 06.42.79.81.37

81 - ACHETE chevaux , poney , ânes , lama , chèvre et mouton - Tél : 06.19.13.13.62

81- VENDS chiots Patou 2 mâles 2 femelles n° puce 250269590462981 Siret 316882364 – Tél : 06.83.40.18.24

31 - VENDS 2 génisses croisés 19 et 20 mois Tél : 06.56.79.42.90

DIVERS

VENDS Vends balle de foin 120x120 avec ficelle - Tél : 06.83.66.02.28

VENDS Foin de prairie balle 120x120 sous abris à Lézat - Tél : 06.22.09.08.15

VENDS Charbon Anthracite 30/50. 1,7t dispo. 20€/sac de 25kg. Prix réduit si grande quantité - Tél : 06.68.03.21.42 à Ganac

VENDS Salle à manger style Basque, état neuf, buffet et table, 400€ - Tél : 06.88.54.20.09

VENDS bottes de foin de prairie naturelle 120x150 et bottes de paille rectangulaire 350kg - Tél : 06.16.18.62.61

VENDS Vends balles de foin 120x120 avec ficelle - Tél : 06.83.66.02.28

81 - VENDS balles enrubannées RG/ trèfle 500 kg 25€/la balle, transport possible – Tél 06.33.54.43.25

81 - VENDS 230 balles paille de blé 120x120 plumeuse volailles Le Rêve Rég Graulhet - Tél : 06.32.95.79.70

31 - VENDS bruleur gueno état neuf petit prix cause pompe à chaleur - Tél : 06.23.53.53.74

31 - CHERCHE barre de toit galerie Peugeot 405 break année 1995 - Tél : 06.68.70.25.30

RÉCOLTES

31 - VENDS boules de 125 cm foin 1er coupe + luzerne 2eme coupe stockées à l'abri et de très bonne qualité - Tél : 06.42.49.52.11

EMPLOI

CHERCHE chauffeur super lourd, pour transport de céréales en poly-benne, secteur Belpech. Contrat de fin août à fin novembre, temps plein, renouvelable tous les ans - Tél : 06.31.01.38.17

Terres d'Ariège

Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...

N'HÉSITEZ PAS

PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL

DU LUNDI AU VENDREDI
05 61 02 14 32
OU
06 72 01 76 99

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC — Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom .....
Adresse .....
.....
☎ .....

Rubrique ..... ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : ..... €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

Les apéros cantonaux se clôturent en beauté dans le Pays Cathare !

SYNDICALISME Depuis la mi-mars la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs, le GIE AgriAvenir, le Service de remplacement et Mutualia organisent des apéritifs chez les agriculteurs, l'occasion parfaite de se retrouver pour un moment d'échange et de convivialité.

En l'espace de moins d'un mois, c'est plus de 200 personnes qui se sont retrouvés au travers de tous les cantons du département de l'Ariège, pour des apéritifs chez les agriculteurs.

Le lundi 18 mars, c'est le canton du Séronais qui a ouvert le bal, avec un premier apéro chez Yoan Marquié. S'en sont suivi les dates du 20 mars, dans la Lèze ; du 26 mars et du 4 avril dans les cantons Plaines et Coteaux et Saverdun ; du 5, 8 et 9 avril, dans la Haute-Ariège, le Couserans et enfin le Pays Cathare. Pour l'anecdote le record de participation a été battu chez la famille Bru, à Bénaix, pour la dernière date, avec 45 personnes présente pour cet apéro qui s'est poursuivi jusqu'à tard dans l'après-midi.

Les syndicats de la FDSEA et des JA qui avaient déjà état à l'initiative de l'organisation des petits déjeuners à la ferme en 2022, ont pu constater avec satisfaction que ce format de rencontre sur le terrain séduit les adhérents, mais également les agriculteurs n'étant pas forcément syndiqués.

Paroles d'élus

Sébastien Durand, Président de la FDSEA09

C'est l'occasion de créer du lien, de rencontrer des adhérents, et même des agriculteurs que l'on n'a pas l'habitude de voir, ou qui n'ont pas forcément une carte syndicale. Je pense que c'est un bon moyen d'être présent sur le terrain et d'écouter les problématiques qui en remontent. Ce qui est sûr c'est que grâce à ces temps de convivialité, on touche des personnes qu'on n'aurait pas forcément touché avec des réunions syndicales ou des rencontres un peu plus « officielles ». Après une année où une partie des administrateurs ont été renouvelés tant chez les JA que chez la FDSEA, ça a également été l'occasion pour eux de se mobiliser sur leur territoire et de montrer l'importance d'une bonne dynamique cantonale.

François Marfaing, Président du Service de remplacement de l'Ariège

L'idée de ces apéros c'est vraiment de proposer un moment convivial aux agriculteurs, leur permettre de se retrouver, de prendre une petite pause, de couper un peu avec le boulot, même le temps de quelques heures, et au Service de Remplacement on sait à quel point c'est important. Pour ma part j'ai participé à deux apéros, un dans mon secteur, à Mazères l'autre, dans le Couserans, à Aulus les Bains. Je trouve que ça apporte une vrai dynamique sur le terrain, et pour le Service de Remplacement c'est l'occasion de mettre des visages sur des noms. On travaille beaucoup par téléphone pour les recrutements, les plannings, les remplacements, mais rencontrer vraiment les gens ça crée un autre rapport. Vu l'engouement qu'il y a eu pour ces apéros, il ne reste qu'une chose à faire, recommencer l'an prochain.



Rémi Toulis, Mutualia

En tant qu'élu Mutualia, je trouvais ça important qu'on soit partenaire du projet des apéros. Mutualia c'est une mutuelle santé et prévoyance qui se veut être un interlocuteur privilégié des agriculteurs. Aujourd'hui chez Mutualia, on a besoin de renforcer notre implantation sur le territoire départemental, et ces apéritifs à la ferme c'était la meilleure façon de mieux connaitre le public cible de Mutualia. Ce qu'on veut finalement c'est travailler main dans la main avec les acteurs agricoles, qui nous permettent justement d'avoir ce lien direct avec le terrain.



Les Jeunes Agriculteurs, la FDSEA et le Service de Remplacement remercient l'ensemble des adhérents et des agriculteurs qui ont participé à ces apéritifs ainsi que les élus de leurs structures qui ont répondu présent à chaque rendez-vous sur le terrain.
Ils remercient également Mutualia, qui est le partenaire financier de ce projet, grâce à qui les agriculteurs ont pu déguster du fromage et de la charcuterie locale.

A.D

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

RÉUSSIR
Terres d'Ariège